

Complément au rapport « Le cadre macroéconomique - mise à jour de juin 2011 » : Ajout d'une variante portant sur les navettes

Cette note présente les hypothèses et les résultats d'une variante technique portant sur l'impact d'une modification des flux de navetteurs sur les taux d'emploi et de chômage régionaux, donc sur la base imposable et l'impôt des personnes physiques des différentes régions.

L'exercice a été réalisé en postulant dans la variante (dénommée «A2_ALT») une stabilité à partir de 2020 des flux de navetteurs wallons et bruxellois allant travailler en Flandre, alors que ces flux continuent à croître dans le scénario de référence (ci-après dénommé «A2»). En d'autres termes, alors que dans le scénario de référence A2, le nombre de Wallons allant travailler en Flandre passait de 55 800 en 2020 à 71 500 en 2030, il est, dans la présente variante technique (appelée «A2_ALT»), bloqué à 55 800 de 2021 à 2030 tandis que le nombre de Bruxellois allant travailler en Flandre n'augmente plus de 59 100 à 77 800 comme dans le scénario A2 mais reste bloqué à 59 100 entre 2021 et 2030. Notons que les autres flux de navetteurs sont inchangés par rapport au scénario A2.

A l'horizon 2030, par rapport au scénario de référence A2, le solde des navetteurs flamands est donc plus positif de 34 400 unités dans cette variante, le solde wallon moins positif de 15 700 unités et le solde bruxellois plus négatif de 18 700 unités (cf. tableau 1).

Tableau 1 : Flux de navetteurs dans les scénarios A2 et A2_ALT (en milliers de personnes)

	2020		2025		2030	
	A2	A2_ALT	A2	A2_ALT	A2	A2_ALT
Flux des navetteurs						
Navetteurs flamands vers Bruxelles	206.5	206.5	204.4	204.4	204.7	204.7
Navetteurs wallons vers Bruxelles	126.5	126.5	131.4	131.4	138.5	138.5
Navetteurs wallons vers Flandre	55.8	55.8	63.6	55.8	71.5	55.8
Navetteurs bruxellois vers Flandre	59.1	59.1	68.5	59.1	77.8	59.1
Navetteurs flamands vers Wallonie	27.7	27.7	29.6	29.6	31.5	31.5
Navetteurs bruxellois vers Wallonie	24.8	24.8	28.4	28.4	32.1	32.1
Solde des navetteurs						
Région Bruxelles-Capitale	-249.1	-249.1	-238.9	-248.2	-233.3	-252.0
Vlaams Gewest	119.3	119.3	101.9	119.1	87.0	121.3
Région wallonne	129.8	129.8	136.9	129.1	146.3	130.6

Suite à la modification des flux de navetteurs précités, tous les indicateurs régionaux basés sur le critère du lieu de résidence des agents économiques sont modifiés dans cette variante, à savoir notamment la population active occupée de chacune des régions, le taux de chômage, le taux d'emploi, la base imposable et l'IPP. Tous les indicateurs « intérieurs » ou encore relatifs au lieu de travail (PIB, emploi intérieur, coût salarial au lieu de travail, ...) sont, par contre, eux, inchangés par rapport à A2. Il en va de même pour l'offre de travail (population active).

En conséquence, à emploi intérieur inchangé et population active inchangée (par rapport à A2), le fait d'augmenter le solde des navetteurs flamands (et de diminuer le solde wallon et le solde bruxellois) dans la variante se traduit par une baisse, par rapport à A2, du taux de chômage flamand. Ce dernier tombe sous son niveau dit « incompressible », lequel était déjà atteint dès 2020 dans A2, pour atteindre un niveau (probablement peu réaliste) de 5.1% en 2030 (cf. tableau 2). Corollairement, étant donné que 34 400 emplois supplémentaires situés sur le territoire flamand sont, dans la variante, occupés par des résidents flamands (et non plus par des Bruxellois et des Wallons comme dans le scénario de référence A2, lesquels passent du statut de salariés navetteurs à celui de chômeurs), le taux de chômage wallon et bruxellois est en hausse dans la variante par rapport à A2. Cette hausse est surtout marquée pour le taux bruxellois : en effet, si la variation du solde des navetteurs wallons et bruxellois est quasiment identique en niveau (en 2030, respectivement -15 700 et -18 700 personnes), elle pèse nettement plus, en termes relatifs, sur la population active occupée (et donc sur le chômage) bruxellois que wallon.

Notons que cette variante s'inscrit dans des perspectives économiques nationales (tirées du modèle de long terme national Maltese) identiques à celles du scénario de référence A2. Le cadre de référence national étant inchangé, seule la répartition régionale des différents agrégats macro-économiques est affectée dans la variante par rapport au scénario de référence (cf. tableau 2).

Tableau 2 : Principaux résultats¹ - scénario A2 et A2_ALT (ce dernier diffère du scénario A2 à partir de 2021 uniquement)

	Scénario réf. A2 et variante A2_ALT			Scénario réf. A2		Variante A2_ALT	
	2010-2016 moyenne	2017-2020 moyenne	2020	2021- 2030 moyenne	2030	2021- 2030 moyenne	2030
BELGIQUE							
PIB volume	2.2	1.8		1.7		1.7	
Productivité réelle par tête	1.2	1.4		1.5		1.5	
Emploi intérieur	1.0	0.4		0.2		0.2	
Emploi intérieur + solde frontalier	1.0	0.4		0.2		0.2	
Population active	0.7	0.3		0.0		0.0	
Taux emploi (% population 15-64 ans)	64.4	66.0	66.1	66.9	67.4	66.9	67.4
Taux de chômage, concept BFP	11.9	10.7	10.5	9.0	8.2	9.0	8.2
Coût salarial réel par tête	0.8	1.4		1.5		1.5	
Indice national prix consommation	2.3	2.0		2.0		2.0	

¹ Taux de croissance annuels ou annuels moyens en %, sauf indication contraire.

REGION BRUXELLES CAPITALE							
PIB volume	2.1	1.7		1.6		1.6	
Productivité réelle par tête	1.2	1.4		1.4		1.4	
Emploi intérieur	0.9	0.4		0.2		0.2	
Solde des navettes	-268.8	-254.3	-249.1	-238.9	-233.3	-249.2	-252.0
Population active occupée	1.9	1.2		0.6		0.2	
Population active	1.8	1.0		0.0		0.0	
Taux emploi (% population 15-64 ans)	58.6	59.4	59.5	60.3	60.7	59.1	58.6
Taux de chômage, concept BFP	20.6	19.3	19.0	15.6	13.7	17.2	16.7
Coût salarial réel par tête	0.4	1.3		1.4		1.4	
VLAAMS GEWEST							
PIB volume	2.2	1.8		1.8		1.8	
Productivité réelle par tête	1.2	1.4		1.5		1.5	
Emploi intérieur	1.0	0.5		0.3		0.3	
Solde des navettes	145.7	125.9	119.3	100.7	87.0	119.6	121.3
Population active occupée	0.8	0.3		0.1		0.2	
Population active	0.6	0.1		0.1		0.1	
Taux emploi (% population 15-64 ans)	68.5	70.3	70.5	71.4	71.9	71.8	72.7
Taux de chômage, concept BFP	7.7	6.4	6.2	6.2	6.2	5.6	5.1
Coût salarial réel par tête	1.0	1.6		1.5		1.5	
REGION WALLONNE							
PIB volume	2.1	1.7		1.6		1.6	
Productivité réelle par tête	1.2	1.3		1.4		1.4	
Emploi intérieur	0.9	0.4		0.2		0.2	
Solde des navettes	123.1	128.4	129.8	138.2	146.3	129.6	130.6
Population active occupée	0.9	0.4		0.3		0.2	
Population active	0.6	0.3		-0.3		-0.3	
Taux emploi (% population 15-64 ans)	59.1	60.7	60.9	61.7	62.1	61.3	61.4
Taux de chômage, concept BFP	16.6	15.4	15.3	11.8	10.0	12.3	10.9
Coût salarial réel par tête	0.6	1.2		1.4		1.4	

Etant donné que la variante se caractérise, par rapport au scénario de référence A2, par une population active occupée plus (moins) importante en Flandre (en Wallonie et à Bruxelles) et par un nombre de chômeurs moins (plus) élevé en Flandre (en Wallonie et à Bruxelles), la base imposable et l'impôt des personnes physiques de chacune des Régions est modifié. L'impact, par rapport au scénario de référence A2, de cette modification des flux de navetteurs sur la population active occupée, la base imposable et sur l'impôt des personnes physiques est repris, en termes relatifs, dans le tableau ci-dessous.

Tableau 3 : Ecarts, en pourcent, entre la variante A2_ALT et le scénario de référence A2

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Population active occupée											
Belgique	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
Rég.Bruxelles-Cap.	0.0%	-0.4%	-0.7%	-1.1%	-1.4%	-1.8%	-2.1%	-2.4%	-2.8%	-3.1%	-3.5%
Vlaams Gewest	0.0%	0.1%	0.2%	0.3%	0.5%	0.6%	0.7%	0.8%	0.9%	1.0%	1.1%
Région wallonne	0.0%	-0.1%	-0.2%	-0.3%	-0.4%	-0.5%	-0.6%	-0.7%	-0.8%	-0.9%	-1.1%
Base imposable											
Belgique	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
Rég.Bruxelles-Cap.	0.0%	-0.2%	-0.4%	-0.7%	-0.9%	-1.1%	-1.3%	-1.5%	-1.7%	-2.0%	-2.2%
Vlaams Gewest	0.0%	0.1%	0.1%	0.2%	0.2%	0.3%	0.3%	0.4%	0.4%	0.5%	0.5%
Région wallonne	0.0%	0.0%	-0.1%	-0.1%	-0.2%	-0.2%	-0.3%	-0.3%	-0.3%	-0.4%	-0.4%
IPP											
Belgique	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
Rég.Bruxelles-Cap.	0.0%	-0.4%	-0.8%	-1.2%	-1.6%	-1.9%	-2.3%	-2.7%	-3.0%	-3.4%	-3.8%
Vlaams Gewest	0.0%	0.1%	0.2%	0.3%	0.4%	0.5%	0.6%	0.6%	0.7%	0.8%	0.9%
Région wallonne	0.0%	-0.1%	-0.2%	-0.2%	-0.3%	-0.4%	-0.5%	-0.6%	-0.7%	-0.7%	-0.8%